

CIRCULAIRE N°48 DU 15 OCTOBRE 2019

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités pour transmission aux Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Souad ROCHDI
Patrice GERGES

OBJET : CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2020

Mesdames, Messieurs,

Une épreuve de relais cross mixte est introduite dans le programme des championnats de France de cross-country.

Vous voudrez bien trouver dans les annexes ci-jointes :

- le règlement technique et le mode de qualification du relais cross,
- le tableau du quota par ligue pour le relais cross,

Ainsi que :

- le tableau du nombre de qualifiés par équipes et individuels par demi-finale aux Championnats de France.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-Président au Running
Président de la CNR

Relais-cross

Une **épreuve de relais cross mixte** est introduite dans le programme des Championnats de France de cross-country.

Cette épreuve se déroulera en 2020 le samedi 7 mars.

Elle sera ouverte à partir de la catégorie cadet(te) et permettra de décerner deux titres de **Champions de France des clubs par équipes** :

- Champion de France TTC (Juniors à Masters).
- Champion de France -20ans.

Les 3 premières équipes seront récompensées.

Règlement technique

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires (donc en 2020) et féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires.

Pour le classement TTC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Pour le classement -20ans, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir **au moins** un cadet ou une cadette.

Même s'il n'y aura qu'une seule course, les équipes inscrites en catégorie -20ans auront un classement séparé de l'épreuve TTC. Elles ne pourront pas prétendre au classement TTC.

En fonction des profils des parcours, chaque relayeur effectuera une boucle d'environ 2km. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours. Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Tous les athlètes qui participeront aux relais cross le samedi seront autorisés à prendre part aux épreuves du dimanche s'ils sont qualifiés individuellement ou dans une équipe de club.

Qualifications

Le nombre d'équipes qualifiées sera de :

- 34 équipes pour la course TTC,
- 27 équipes pour la course -20ans.

Chaque ligue disposera d'un nombre d'équipes qui sera déterminé en fonction du résultat des Championnats de France de l'année N-1 pour les épreuves classiques.

Pour la course TTC

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnats de France des catégories cadet à masters (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 2 relais par ligue.

Exemple : en 2019 la Bretagne avait 306 arrivants sur 3256 athlètes, soit 9.4% des arrivants.

La Bretagne aura 9.4% de qualifiés parmi les 30 équipes, soit 2.84 arrondi à 3 équipes.

Pour les moins de 20 ans

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnat de France sur les courses cadets, cadettes, juniors M et F, (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 1 relais par ligue.

Chaque ligue fixera ses modalités de qualification aux Championnats de France. La procédure d'engagement aux Championnats de France sera la même que pour les autres courses des Championnats.

Les ligues doivent envoyer la liste des équipes à cnr@athle.fr avant le lundi 25 février 2020.

Tableau du quota par Ligue - Championnats de France de cross-country de relais 2020

LIGUE D'ATHLETISME D'AUVERGNE RHONE ALPES	RELAIS TC	4
LIGUE D'ATHLETISME DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DE BRETAGNE	RELAIS TC	3
LIGUE D'ATHLETISME DE CENTRE VAL DE LOIRE	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DE CORSE	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DU GRAND EST	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DES HAUTS DE FRANCE	RELAIS TC	3
LIGUE D'ATHLETISME D'ILE DE FRANCE	RELAIS TC	4
LIGUE D'ATHLETISME DE NORMANDIE	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DE NOUVELLE AQUITAINE	RELAIS TC	3
LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE	RELAIS TC	3
LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE	RELAIS TC	2
LIGUE D'ATHLETISME DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	RELAIS TC	2

34

LIGUE D'ATHLETISME D'AUVERGNE RHONE ALPES	RELAIS -20 ans	3
LIGUE D'ATHLETISME DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE BRETAGNE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE CENTRE VAL DE LOIRE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE CORSE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DU GRAND EST	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DES HAUTS DE FRANCE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME D'ILE DE FRANCE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE NORMANDIE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE NOUVELLE AQUITAINE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE	RELAIS -20 ans	2
LIGUE D'ATHLETISME DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	RELAIS -20 ans	2

27

CROSS COUNTRY SAISON 2019/2020

NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES PAR DEMI-FINALE AUX CHAMPIONNATS DE France

HOMMES					DEMI-FINALES	FEMMES			
Ma	Elite	CC	Ju	Ca		Elite	CC	Ju	Ca
2	2	3	3	3	HAUTS DE FRANCE	2	3	2	2
3	2	2	4	4	GRAND EST BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	4	4	3
2	6	5	5	5	AUVERGNE RHONE ALPES	5	4	6	6
4	5	3	4	2	OCCITANIE	4	2	3	3
4	3	4	5	4	CENTRE PAYS DE LA LOIRE	5	3	3	3
6	5	4	2	4	BRETAGNE NORMANDIE	5	3	4	6
3	3	4	2	4	NOUVELLE AQUITAINE	2	3	2	2
5	3	4	4	3	ILE DE FRANCE	5	6	5	4
3	3	3	3	3	PACA CORSE	2	4	3	3
32	32	32	32	32	TOTAL	32	32	32	32

NOMBRE D'INDIVIDUELS QUALIFIES PAR DEMI FINALE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

HOMMES						DEMI-FINALES	FEMMES					
Ma	Se M0	CC	Es	Ju	Ca		Ma	Se M0	CC	Es	Ju	CA
18	14	16	7	24	27	HAUTS DE FRANCE	7	9	14	7	11	18
23	22	18	11	22	25	GRAND EST BOURGOGNE FRANCHE COMTE	5	18	20	9	26	28
25	31	32	11	39	31	AUVERGNE RHONE ALPES	9	32	24	13	31	35
21	22	17	6	20	20	OCCITANIE	8	17	10	7	16	18
31	24	18	9	28	29	CENTRE PAYS DE LA LOIRE	9	20	19	12	14	26
50	22	18	13	27	28	BRETAGNE NORMANDIE	11	27	20	12	22	46

16	16	19	7	24	22	NOUVELLE AQUITAINE	7	11	12	5	13	15
26	28	27	9	24	25	ILE DE FRANCE	11	23	44	6	30	20
15	10	10	8	17	18	PACA CORSE	5	8	12	7	12	18
207	175	159	74	201	198	TOTAL	65	156	161	71	164	206